



## Comité «OUI à la sécurité routière, OUI à la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Lausanne et Genève»

Patrick Eperon  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
021 796 33 00  
[info@securiteroutiere3evoie.ch](mailto:info@securiteroutiere3evoie.ch)  
[www.securiteroutiere3evoie.ch](http://www.securiteroutiere3evoie.ch)

**Aux médias et  
à diverses personnalités**

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**M. Marthaler et les projets autoroutiers : ignorance ou manipulation ?  
La 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Lausanne et Genève est bien à l'ordre du jour du Programme fédéral d'élimination des goulets d'étranglement autoroutiers**

Lausanne, le 10 juin 2008 – Le Conseil fédéral a répondu hier soir à la question urgente 08.5173 du Conseiller national Christian Luscher (PL/GE) visant à savoir si les différents tronçons existants de l'autoroute A1 Genève-Lausanne sont exclus du Programme d'élimination des goulets d'étranglement autoroutiers. La réponse du Conseil fédéral est claire : « *Dans le cadre du Fonds d'infrastructure, c'est le financement d'une voie supplémentaire [Spurerweiterungen] qui est envisagé en premier lieu pour le tronçon Genève-Lausanne* ». Ainsi, la « 3<sup>e</sup> voie autoroutière Lausanne-Genève » est bien à l'ordre du jour. On ne peut dès lors que s'interroger sur la prise de position de M. le Conseiller d'Etat Marthaler, complaisamment reprise par certains médias

Le 30 mai dernier, le Conseiller d'Etat vaudois F. Marthaler déclarait dans une interview au journal « Le Temps » que « (...) cela ne sert à rien de la réclamer à Berne. La troisième voie sur l'autoroute Lausanne-Genève ne figure pas dans la planification autoroutière, qui va jusqu'en 2035. » Cette assertion était ensuite complaisamment reprise par un « chroniqueur » dans le journal 24 Heures d'hier, dans le but évident de saboter la pétition « Oui à la sécurité routière, Oui à la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Genève et Lausanne ».

Hier soir, le Conseil fédéral a répondu à la question urgente 08.5173 du Conseiller national Christian Luscher qui demandait si oui ou non la 3<sup>e</sup> voie autoroutière Lausanne-Genève était biffée de l'ordre du jour fédéral, après le report de la 3<sup>e</sup> voie ferroviaire Lausanne-Genève. Cette réponse est accablante pour le Ministre vaudois des infrastructures qui n'a plus, rappelons-le, la compétence de fixer la politique de construction autoroutière, aux mains de la Confédération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (article 83 de la Constitution fédérale).

Outre le fait que le Conseil fédéral rappelle une nouvelle fois que toute l'autoroute Genève-Lausanne compte parmi les tronçons autoroutiers surchargés, particulièrement les tronçons Nyon-Genève et Morges-Crissier, le Conseil fédéral déclare : « *Dans le cadre du Fonds d'infrastructure, c'est le financement d'une voie supplémentaire [Spurerweiterungen] qui est envisagé en premier lieu pour le tronçon Genève-Lausanne* ».

Le terme « *Spurerweiterungen* » étant synonyme d'une 3<sup>e</sup> voie (cf. interpellation 97.3169 « Autoroute de contournement de Lausanne »), la 3<sup>e</sup> voie autoroutière Lausanne-Genève est donc bien à l'ordre du jour du Programme fédéral « horizon 2020 » d'élimination des goulets d'étranglement autoroutiers.

Pour tous renseignements :

Comité « Oui à la sécurité routière, Oui à la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Lausanne et Genève »  
Patrick Eperon, Secrétaire du Comité  
Mobile : 079 477 33 57

Christian Luscher, Conseiller national  
Mobile : 079 355 37 52

**Comité «OUI à la sécurité routière,  
OUI à la 3<sup>e</sup> voie autoroutière entre Lausanne et Genève»**

10.06.2008

Confédération suisse

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC

## **Heure des questions du 9 juin 2008**

### **Question 08.5173 Luscher**

#### **Après le report de la 3<sup>e</sup> voie CFF Lausanne-Genève, une nouvelle gifle à la Suisse romande ?**

Me référant à la carte figurant en page 35 du message 05.086 sur le fonds d'infrastructure, la Confédération a-t-elle d'ores et déjà exclu au niveau des travaux préparatoires du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales au sens de l'article 6 alinéa 2 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure, les tronçons autoroutiers suivants (A1 Genève-Lausanne):

- Nyon-Genève Aéroport?
- Saint-Prex-Nyon?
- zone de l'échangeur de Crissier?

### **Réponse du Conseil fédéral du 09.06.2008 (traduction de l'allemand)**

Aucune décision n'a encore été prise par rapport aux tronçons mentionnés par l'interpellant. Dans le cadre de la loi sur le Fonds d'infrastructure, les Chambres fédérales ont chargé le Conseil fédéral d'analyser sur l'entier du territoire les goulets d'étranglement du réseau existant des routes nationales et de formuler des propositions pour l'élimination des goulets d'étranglement identifiés.

Plusieurs études ont recensé tous les goulets d'étranglement possibles d'ici l'an 2020. Le tronçon Lausanne-Genève compte pour toute sa longueur parmi les tronçons surchargés. Les tronçons « Nyon-Genève » et Morges-échangeur de Crissier » comptent même parmi les tronçons fortement à très fortement surchargés.

L'Office fédéral des routes [OFROU] compétent en la matière étudie pour l'heure différentes possibilités d'éliminer les goulets d'étranglement recensés. **Dans le cadre du Fonds d'infrastructure, c'est le financement d'une voie supplémentaire [Spurerweiterungen] qui est envisagé en premier lieu pour le tronçon Genève-Lausanne.** L'OFROU étudie aussi dans quelle mesure les goulets d'étranglement pourraient être éliminés au moyen de mesures relatives aux transports publics. Le Conseil fédéral soumettra en conséquence un projet au Chambres fédérales d'ici au 31 décembre 2009 au plus tard.